

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

numéro
CM_250326_01

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt six mars,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	26
vote	
pour	26
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ludovic CROS à Gaëlle LEVEQUE, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

Absents :

Izia GOURMELON, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

OBJET :	Adhésion à l'association gestionnaire du Lycée privé agricole Vallée de l'Hérault de Gignac
----------------	--

VU le courrier enregistré au numéro 2025-01-76635 du 9 janvier 2025 du Lycée privé agricole Vallée de l'Hérault de Gignac relatif à la demande de participation communale de cent euros,

CONSIDÉRANT que l'enseignement agricole assure les missions d'enseignement, de formation et d'accompagnement, notamment dans le but de permettre aux jeunes de participer à l'animation et au développement des territoires dans leurs composantes sociale, économique, culturelle, sportive et environnementale,

CONSIDÉRANT que le lycée privé agricole Vallée de l'Hérault de Gignac offre un panel de formations large allant de la quatrième en enseignement agricole au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans les métiers du végétal, aux formations continues et apprentissage,

CONSIDÉRANT que l'une des particularités du lycée privé agricole Vallée de l'Hérault de Gignac est sa gestion par une association regroupant cinquante communes : ce modèle de gouvernance unique en France permet un ancrage territorial fort et une collaboration étroite avec les professionnels des différentes filières de formation, tandis que le conseil d'administration de l'association assure la gouvernance, garantissant ainsi une réponse adaptée aux enjeux économiques, écologiques et environnementaux actuels,

CONSIDÉRANT que, pour information, en 2025 le lycée privé agricole Vallée de l'Hérault de Gignac reçoit vingt-six élèves de Lodève,

Qui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ADHÈRE** à l'association gestionnaire du Lycée privé agricole Vallée de l'Hérault de Gignac, pour un montant de cent euros,
- **ARTICLE 2 : DÉSIGNE** Didier KOEHLER comme référent au sein du conseil d'administration de l'association gestionnaire du Lycée privé agricole Vallée de l'Hérault sis à Gignac,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 6574,
- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250326-lmc116511-DE-1-1
Date de télétransmission : 27/03/25
Date de publication : 01/04/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt six mars deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

